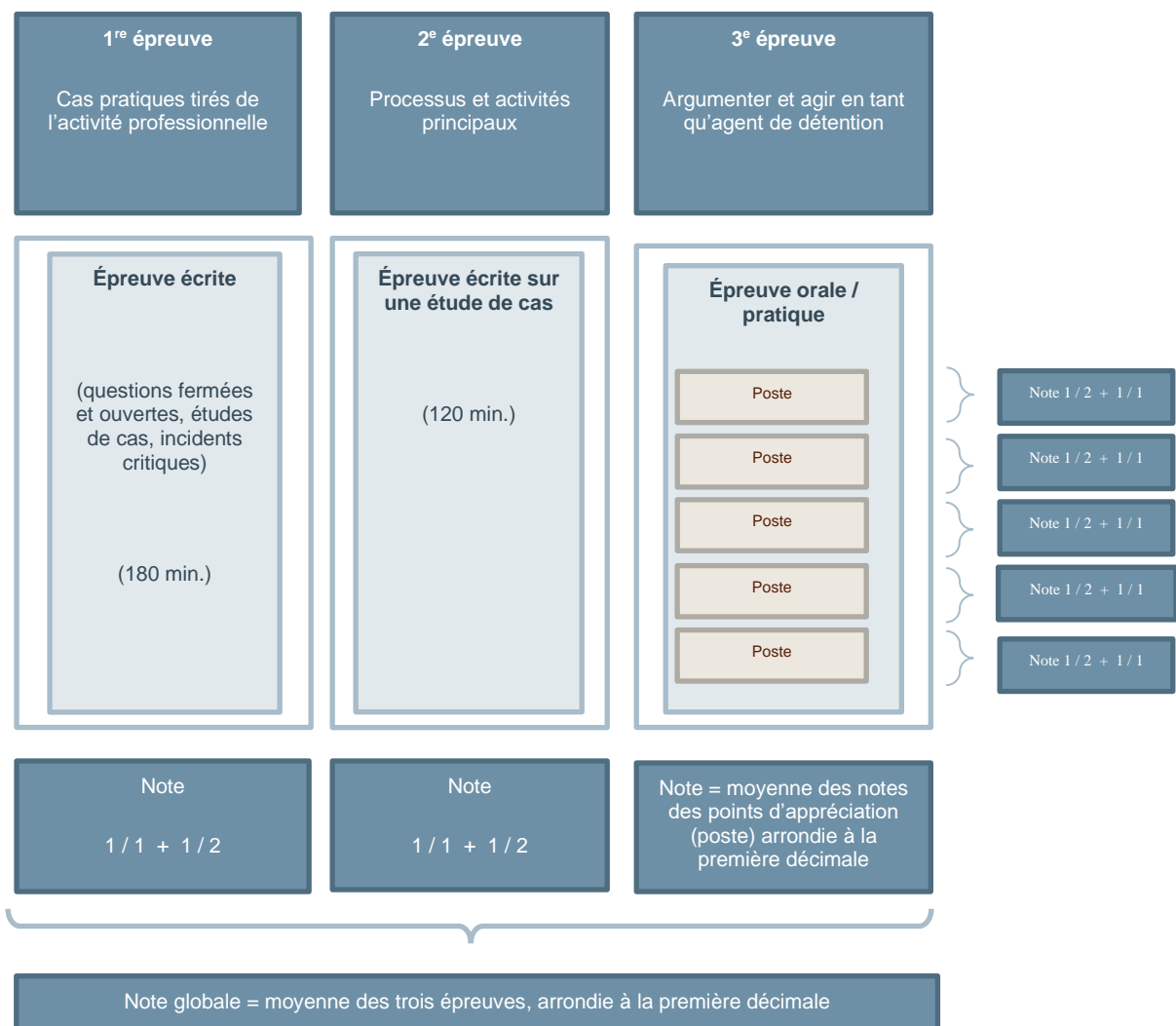


Notice explicative pour les candidat-e-s à l'examen professionnel 2025 agente / agent de détention avec brevet fédéral

La présente notice explicative repose sur le Règlement d'examen (2018), les Directives (2019) et le Profil de qualification (2017). Ces documents peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.epjv.ch/fr/examen-professionnel-federal/reglement-d-examen-et-directives>

Forme de l'examen

L'examen est orienté vers les compétences et axé sur la pratique professionnelle. L'examen comprend trois épreuves.



Dans la 3^e épreuve, l'examen comporte en principe 3 postes : la simulation opérationnelle, le jeu de rôles et l'analyse vidéo.

Pour plus de détails sur les différentes épreuves, il est recommandé de consulter les Directives.

Contenus d'examen

L'examen couvre cinq domaines de compétences opérationnelles.



Les domaines de compétences opérationnelles sont décrits en détail dans le Profil de qualification (2019).

Session d'examen

Épreuves écrites 2025

Épreuve 1 : Cas pratiques tirés de l'activité professionnelle

Épreuve 2 : Épreuve écrite sur une étude de cas – Processus et activités principaux

Date : 26.08.2025

Où : Espace Gruyère, Bulle

Épreuve orale/pratique 2025

Épreuve 3 : Argumenter et agir en tant qu'agent-e de détention

Date : 02. – 12.09.2025

Où : Hôtel Holiday Inn Westside, Berne

Dates-clés

- Publication de l'examen : 17.02.2025
- Inscription à l'examen : 17.02. – 02.05.2025
- Admission à l'examen : 26.05.2025
- Dépôt d'une demande de retrait jusqu'au : 30.06.2025
- Convocation à l'examen : 14.07.2025
- Communication des notes d'examen : Semaine 40
- Cérémonie de remise des brevets : 05.12.2025



Préparation à l'examen

Formation préparatoire – Formation de base

La Formation de base offerte par le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales prépare à l'examen professionnel pour l'obtention du brevet fédéral d' « agente / agent de détention ».

Examen blanc

Un examen blanc sera mis à disposition et sera entraîné au cours du bloc de formation 7 (juin/juillet 2025) de la formation de base. L'examen blanc offre un aperçu du contenu, de l'étendue et du niveau de difficulté de l'examen ordinaire. Cependant, seuls le Règlement d'examen et les Directives sont légalement contraignants.

Moyens auxiliaires

Des informations sur les moyens auxiliaires sont communiquées avec l'examen blanc et avec la convocation à l'examen.